

Préavis n°3/2022 : Demande de crédit pour le raccordement à la STEP de la Sarraz

Rapport de la Commission

Chers membres du Conseil et chers membres de la municipalité, la commission concernant le préavis 3/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 120'000 pour le raccordement de la commune à la STEP de la Sarraz, composée de Luc Neuschwander, Manuel Favre et Yves Perret-Gentil, s'est réunie le mardi 10 mai avec M Alain Jaquier, le jeudi 19 mai avec M Alain Jaquier et M Samuel Grossenbacher ainsi que le lundi 23 mai, puis par contact téléphonique pour répondre à nos dernières questions.

Pour rappel le raccordement à la commune de Cossonay a été envisagé mais écarté car la topographie ne permet pas un raccordement sans une station de pompage intermédiaire, ce qui engendrerait un coût supplémentaire pour la construction et des frais d'entretien.

Le fait de rester autonome a aussi été envisagé mais les nouvelles exigences cantonales augmenteraient significativement les coûts pour les frais d'exploitation, et ceux-ci ne pourraient pas être partagés.

Le tracé de la conduite nous a été très bien présenté et nous avons pu constater que tout a été fait pour avoir le moins de frais d'entretien en utilisant tout au long une déclivité naturelle.

Un raccordement à La Sarraz impliquera de finaliser le séparatif du village assez rapidement car le surplus des eaux claires nous sera aussi taxé.

Finalement, le fait de se raccorder à la Sarraz coule de source et le tracé semble logique, c'est pourquoi nous pensons que la finalisation de l'étude et le chiffrage réel de ce projet est nécessaire pour nous permettre de voter sur le crédit définitif en fin d'année.

Nous vous proposons donc d'accepter le préavis n°3/2022

Yves Perret-Gentil



Luc Neuschwander



Manuel Favre

